

Schéma de Cohérence Territoriale Syndicat Mixte Centre Ardèche

Comité de pilotage

Jeudi 24 novembre 2016 à 18h

Mairie des Ollières-sur-Eyrieux

Personnes présentes lors de la réunion :

Elu(e)s du COPIL SCoT :

- Monsieur MERCHAT
- Monsieur CHOSSON
- Monsieur CIVAT
- Madame CHAIZE
- Monsieur BLANC
- Monsieur QUATREMERE
- Monsieur FAYARD

Elu(e)s du COPIL SCoT excusé(e)s :

- Madame FINIELS
- Monsieur PIZETTE
- Monsieur PETIT-JEAN
- Madame NURY
- Monsieur WEISS

Membre équipe technique présents : Amélie RAVEL, Antoine BARANNE, Florence DODET, Noémie FARGERÉ (stagiaire)

1/ Actualités du territoire :

-Retour sur les ateliers territoriaux « Territoires à faible densité » du 15 novembre 2016 à Chateauneuf de Vernoux ;

Jacques Merchat rappelle les réactions globales des participants par rapport au contenu des scénarios :

- Ils sont un peu caricaturaux, parfois contestables dans la combinaison des hypothèses ;
- Ils ont été construits à l'échelle nationale, et paraissent forcément peu adaptés à la diversité des territoires de faible densité d'Ardèche ;
- Aucun d'entre eux, en tant que tels, ne saurait être retenu pour constituer le devenir souhaitable des territoires de faible densité.

Jacques Merchat rappelle également le point de vue des participants sur le « mode d'emploi » des scénarios :

- L'intérêt de ces scénarios est avant tout de proposer une « fiction » destinée à faire réagir (positivement ou négativement). En tant que tels, ces scénarios sont trop caricaturaux et déconnectés du territoire pour pouvoir constituer la base d'un projet politique.

Il existe une volonté de rupture avec les années passées

- Ce qui ressort fortement, c'est la volonté d'infléchir radicalement les tendances des dernières décennies, même si de nombreux signaux faibles sont à souligner et à encourager ;
- A été exprimée par les élus la volonté de « reprendre en main » le destin des territoires ruraux, et de retrouver des marges de manœuvre pour son aménagement (« que la base reprenne la main ! »).

La suite de la démarche prospective consistera à territorialiser le scénario préférentiel. Un prochain COPIL SCOT sera enfin l'occasion de faire une présentation exhaustive des résultats obtenus. L'étape du PADD devra prendre en considération ces travaux qui font ressortir la spécificité des territoires de faibles densités.

-Point d'information sur le porter à connaissance de l'Etat ;

Le porter à connaissance de l'Etat (PAC) nous a été envoyé il y a quelques semaines ; ce document est assez complet, il servira à alimenter tous les documents du SCOT. En particulier l'état initial de l'environnement.

Lien de téléchargement du PAC :

<http://www.scot-centreardeche.fr/fr/page-acces-elus.aspx>

Pour rappel le code d'accès élus2016

2/ Diagnostic territorial

-Point d'information sur l'avancée générale du diagnostic (retours de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage) ;

Les premiers échanges techniques avec Tercia sont concluants (méthode de travail, retroplanning) et une rencontre est prévue le 15 décembre entre l'équipe du SCOT, Tercia et Jacques Merchat pour faire le point global et organiser ensemble l'année 2017 qui verra successivement s'achever l'étape de diagnostic territorial et démarrer l'état initial de l'environnement et le PADD.

-Retour et conclusions du stage de Noémie Fargère (volet patrimoine) ;

Noémie Fargère est venue présenter les principaux résultats de son travail. Le patrimoine bâti doit s'appréhender à toutes les échelles d'analyse du territoire en commençant par les bourgs qui concentrent un foisonnement de patrimoine, support de notre cadre de vie. La qualité architecturale ainsi que les espaces publics façonnent le patrimoine et le mettent en valeur. Noémie s'interroge aussi sur l'opportunité d'une charte architecturale sur le territoire Centre Ardèche qui compte aujourd'hui des villages de caractère.

Les membres du COPIL soulignent le fait que des cohérences sont à faire pour mettre en réseau les lieux touristiques, et pallier à l'insuffisance de l'offre de visite. Une mise en tourisme des éléments de patrimoine est importante.

Lien de téléchargement du rapport de stage de Noémie Fargère :
<http://www.scot-centreardeche.fr/fr/page-access-elus.aspx>

Pour rappel le code d'accès élus2016

-Point sur le volet Equipements ;

Antoine Baranne rappelle que le diagnostic du SCoT doit dresser un portrait du niveau global d'offre en équipements et services, et repérer les besoins d'offres spécifiques : commerces, formation, santé, personnes âgées, enfance, loisirs....Il ne s'agit pas de faire un recensement complet des équipements mais de comprendre les grands constats les plus significatifs. Cette analyse nous permettra d'observer les enjeux en matière d'attractivité sur notre armature, de besoins de grands équipements.

Antoine Baranne évoque les principaux éléments clés du diagnostic équipement (voir ppt support du COPIL). Cette analyse a été produite à partir de la base permanente des équipements en distinguant les typologies et les « rayonnement » des équipements présents sur le Centre Ardèche. La faible densité de population et l'accessibilité des espaces ruraux justifient une inégale répartition de l'offre en équipements.

Cette offre a évolué selon une multitude de facteurs dont le principal est l'évolution démographique. L'important essor démographique des pôles intermédiaires et des villages ruraux ne s'est pas toujours accompagné d'une couverture en équipement suffisante ce qui explique ce décrochage et une polarisation pour certains types d'équipements vers les centralités de notre territoire (principaux bourgs centres).

Si Privas concentre le plus d'équipements dits « supérieurs », on note l'importance des différents bourg-centres du territoire (pôles de centralité, intermédiaires) dans la structuration de l'offre d'équipement dit « intermédiaires ».

Les membres du COPIL souhaitent que soit ajouté dans les équipements structurants les bibliothèques connectées qui participent à un service public délocalisé. L'absence d'établissement scolaire est inquiétante sur certaines communes (Dornas/St Julien). Il serait intéressant de faire un point sur les cuisines centrales (une réflexion partagée semble intéressante à mener sur le territoire, et il est important que le SCoT soit partie-prenante). Le sujet des RPI doit aussi être mentionné. Les gens s'installent sur le territoire notamment si des équipements existent, l'école est la base.

Antoine Baranne rappelle que le diagnostic fera l'objet d'une présentation sur l'ensemble du territoire du SCoT ce qui permet de bien conforter les éléments d'analyse avec les acteurs et de progressivement acheminer la réflexion globale sur les grands enjeux du SCoT.

-Zoom sur le volet Agriculture (méthode, réunions territoriales) ;

Pour rappel, les objectifs visés du diagnostic sont la caractérisation et la cartographie des enjeux du foncier agricole sur notre territoire (déprise/reconquête ; pression/préservation) en prenant en compte les dynamiques économiques et environnementales en cours. Il ne s'agit pas d'un diagnostic socio-économique exhaustif.

Ce volet sera intégré dans la partie diagnostic socio économique et dans l'EIE du rapport de présentation du SCoT.

Comme nous vous l'avons indiqué par mail, le choix a été d'internaliser cette partie avec un appui de Terraterre (convention de prestation) et du service cartographie des inforoutes. Un groupe de suivi technique (techniciens des EPCI, la DDT, le Département, le PNR et la Chambre d'agriculture...) a été mis en place.

Depuis début octobre, nous avons mené les démarches suivantes :

- Inventaire et centralisation des données mobilisables (toujours en cours)
- 1ere analyse bibliographique
- Des premières cartes avec RPG, enjeux environnementaux, économiques, productifs...
- Une journée d'immersion terrain le 24 octobre
- Un comité technique le 17 novembre dernier en présence des EPCI, de la DDT et de la chambre d'agriculture

L'étape actuelle est l'organisation des réunions territoriales. Les objectifs de ces rencontres sont les suivants :

- Récolter de la donnée complémentaire notamment sur les secteurs où nous avons peu d'éléments
- Présenter la synthèse biblio et échanger sur les perceptions des enjeux fonciers (pression/déprise)
- Comprendre les dynamiques spatiales des exploitations agricoles
- Informer/sensibiliser les acteurs locaux

Des groupes de communes ont été identifiés en tenant compte des éléments suivants :

- Les orientations technico-économiques des exploitations
- La physionomie du secteur
- La pression foncière « ressentie » lors de la tournée de terrain
- L'homogénéité des données

Le découpage est provisoire, il ne colle pas avec les périmètres des EPCI, avec l'armature urbaine du SCoT...il est à valider uniquement pour cette étape de réunions territoriales

Le public attendu pour ces réunions territoriales est le suivant :

- Au moins deux agriculteurs par commune
- Les membres des CLI
- Les maires et les VP agriculture des EPCI

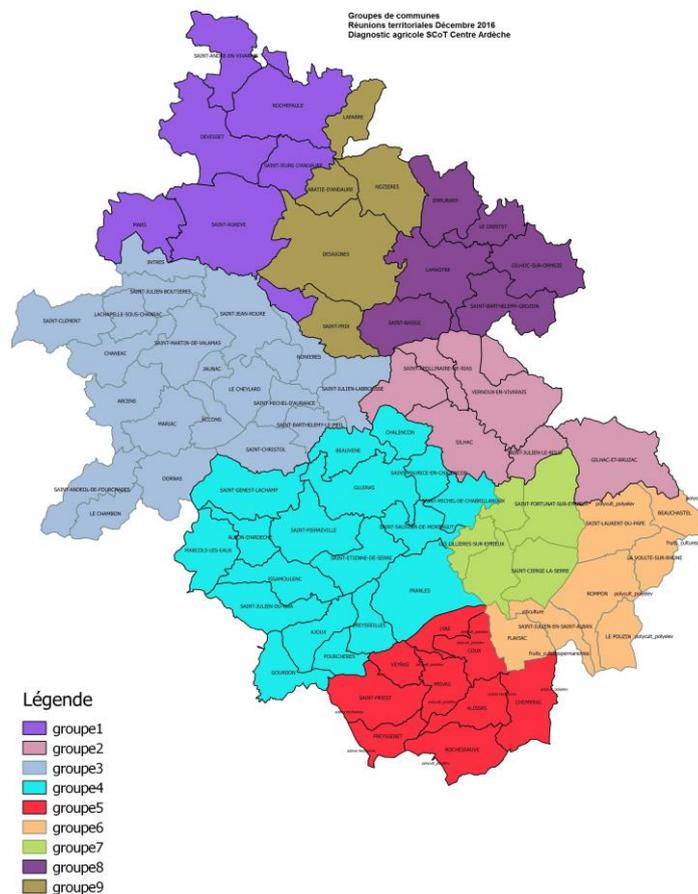
Ils seront invités par courrier et par mail par le SyMCA avec relais des EPCI. L'animation sera assurée par Terraterre et le SyMCA. 2 réunions sont proposées le 12 décembre : l'une sur Vernoux, l'autre sur Lamastre. Les autres se dérouleront mi janvier.

Concernant le découpage des groupes de communes pour les réunions territoriales, les membres du COPIL souhaitent apporter les modifications suivantes :

Les 3 communes de Val'Eyrieux sortant du périmètre SCoT au 1er janvier ne seront pas associées à ces rencontres

- St Clément rejoint le groupe 3 (St Martin-le Cheylard)
- Lafarre rejoint le groupe 9 (Lamastre)
- St Jeure d'Andaure rejoint le groupe 1 (St Agrève)
- St Julien Labrousse rejoint le groupe 3 (St Martin-le Cheylard)

La nouvelle carte des groupes de communes est donc la suivante (après modifications) :



-Diagnostic des zones d'activités, méthode ;

Le foncier économique est à étudier finement dans le cadre du SCoT. Les ZAE étant spécifiques à analyser, il est important qu'un groupe de travail se mette en place pour s'accorder sur les termes et l'analyse faite. L'objectif du SCoT est d'avoir sur les près de 80 zones identifiées une vision précise des taux d'occupation, du foncier disponible à court, moyen et long terme ainsi que les extensions possibles. Le groupe de travail se réunira en décembre et associera les techniciens référents (EPCI, CAUE, PNR, DDT, Département, Région, CCI/CMA). Ce groupe de travail devra trouver une organisation pour réaliser ce travail.

3/ L'agenda du SCoT

Les prochains Comités techniques auront lieu les 15 décembre et 26 janvier prochain. Le 1^{er} décembre aura lieu le Comité de pilotage Territoires « Faible densité ».

4/ Points divers

-Etat Initial de l'Environnement (méthode de réalisation, recrutement de courte durée) ;

Jacques MERCHAT rappelle que pour plus de réactivité, lien aux élus et réaliser des économies budgétaires etc. nous procédons à un recrutement de courte durée (3 mois) pour la phase Etat Initial de l'Environnement et volet forêt du SCoT ; recrutement de Valentin Rabier de janvier à mars. Nous procéderons ensuite au lancement d'un marché public pour l'évaluation environnementale du SCoT.

-Désignation d'élus référents sur les thématiques et études du SCoT.

Jacques MERCHAT rappelle aux membres du comité de pilotage l'importance de représenter le SCOT dans les différentes instances et thématiques.

Jacky CHOSSON devient référent au développement économique, Madame CHAIZE devient référente sur les volets patrimoine, culture, tourisme, Monsieur QUATREMERRE devient référent sur la thématique de l'agriculture.